

## **DECISION N° DEC\_009\_2022**

Avenant n° 1 au marché public global de performance en vue de la mise en oeuvre d'une stratégie de rénovation énergétique pour 13 sites de la Ville de Sélestat

La Ville de Sélestat a passé un marché public global de performance en vue de la mise en oeuvre d'une stratégie de rénovation énergétique pour 13 sites de la Ville de Sélestat.

Ce marché est composé d'une phase réalisation avec des travaux pour un socle 1 et un socle 2 et une phase exploitation-maintenance.

Il a été attribué à la société DEMATHIEU BARD de 67120 DUPPIGHEIM, mandataire du groupement, pour un montant de 5 100 328,31 € HT soit 6 120 393,97 € TTC avec un démarrage des prestations au 3 janvier 2022.

Lors de l'exécution des travaux afférents au socle 1, il s'est avéré que des prestations supplémentaires ainsi que des travaux en plus-value et en moins-value étaient nécessaires pour certains sites.

Ces modifications font suite aux :

- préconisations formulées par les Architectes des Bâtiments de France,
- attendus des arrêtés des déclarations de travaux préalables,
- besoins complémentaires en désamiantage suite aux diagnostics amiante effectués.

Les sites concernés sont :

### Ateliers municipaux

Menuiseries extérieures

- Moins-value pour réalisation de menuiseries extérieures PVC blanc  
Pour un montant de - 72 262,14 € HT
- Fourniture et pose de menuiseries extérieures aluminium  
Pour un montant de 58 297,30 € HT

|   |                    |
|---|--------------------|
| - Fourniture et pose d'un bloc-porte métallique |                    |
| Pour un montant de                              | 5 394,12 € HT      |
| - Porte bois double battant âme pleine          |                    |
| Pour un montant de                              | 9 490,00 € HT      |
|   |                    |
| <b>Montant total</b>                            | <b>919,28 € HT</b> |

Ecole Pestalozzi

## Menuiseries extérieures bois

|  |                |
|--|----------------|
| - Plus-value pour l'ajout de petits bois rapportés sur les châssis |                |
| Pour un montant de   | 8 445,78 € HT  |
| - Plus-value pour vitrages feuilletés                              |                |
| Pour un montant de   | 11 582,21 € HT |

## Façades

|  |                |
|--|----------------|
| - Remplacement des tablettes aluminium par des tablettes reconstituées en pierre   |                |
| Pour un montant de   | 55 099,80 € HT |
| - Intégration d'un bandeau blanc en partie haute de la façade en surépaisseur de 2 cm de l'ITE (Isolation Thermique Extérieur) |                |
| Pour un montant de   | 6 426,00 € HT  |

**Montant total 81 553,79 € HT**Ecole Froebel

## Menuiseries extérieures bois

|  |                |
|--|----------------|
| - Plus-value pour conservation des fenêtres existantes sur le bâtiment B |                |
| Pour un montant de   | 4 646,88 € HT  |
| - Plus-value pour vitrages feuilletés                                    |                |
| Pour un montant de   | 10 769,93 € HT |

**Montant total 15 416,81 €**Ecole Jean Monnet

## Diagnostics amiante du 28/02/2022

|   |                |
|---|----------------|
| - Plus-value pour désamiantage (diagnostic initial)                                   |                |
| Pour un montant de  | 13 860,00 € HT |
| - Plus-value pour désamiantage complémentaire des châssis (diagnostic complémentaire) |                |
| Pour un montant de  | 5 469,09 € HT  |

**Montant total 19 329,09 €**

Tanzmatten – Bâtiment technique – Local PAC

Fondations par puits busés

- Plus-value pour mise en œuvre de puits en béton armé  
Pour un montant de **20 664,00 € HT**

Soit un total général de **137 882,97 € HT**

Ces modifications engendrent la passation d'un avenant, portant le montant du marché à :

Nouveau montant du marché.....5 238 211,28 € HT  
Soit.....6 285 853,53 € TTC  
% d'augmentation.....**2,70 %**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,**

- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2171-3 et L. 2123-1 et R. 2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,
- Vu** les crédits prévus au budget 2022, sous le chapitre 23 : immobilisations en cours, imputation interne 2313 – 02002 – 20008-02,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECIDE :**

d'établir l'avenant n° 1 au marché public global de performance en vue de la mise en œuvre d'une stratégie de rénovation énergétique pour 13 sites de la Ville de Sélestat n° 21T0023 pour un montant de 137 882,97 € HT soit 165 459,56 € TTC portant ainsi le marché à 5 238 211,28 € HT soit 6 285 853,53 € TTC.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID : 067-216704627-20221216-DEC\_009\_2022-AU

*Commande Publique et Assurances/Christine SCHWOB*

Fait à Sélestat, le 16/12/2022

Le Maire :  
Marcel BAUER